

Département de l'Yonne
COMMUNE DE GURGY

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du 10 décembre 2025

Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de GURGY, également convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, Cyril CHAUVOT.

Etaient présents : M. Yves NAULLEAU, M. Michel PANNETIER, M. Stéphane SAUVAGERE, M. Laurent BARDIN, M. Cyril CHAUVOT, Madame Krystel GEORGE, Mme Florence RENAUDIN, M. Éric LENOIR, Mme Nathalie BARDIN, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, Mme Laetitia DA SILVA, Mme Mireille MARTIN, Mme Véronique OKERMANS, M. Laurent CAUCHOIS

A donné pouvoir : Mme Sandrine MARTIRE à M. Cyril CHAUVOT

Étaient absents : Mme Audrey MACON, Mme Aurélie BERGER, M. Bruno GABUET, M. Yannick COPHER

Mme Nathalie BARDIN est nommée secrétaire de séance.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2025

II Administration générale

Délibération 2025/48 Avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilités (PLUiHM) Convention Territoriale Globale

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Emet un avis favorable sur le projet du projet de plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de mobilités (PLUiHM) de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.
- La présente délibération sera notifiée au président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et affichée en mairie pendant un mois.

Délibération 2025/49 Modalités de publicité des actes pris par la commune

Le maire propose au conseil municipal de modifier la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel et d'opter pour une publicité sous forme électronique sur le site de la commune. Cela n'empêchera pas l'affichage de certains actes en mairie mais l'entrée en vigueur de ces actes sera liée à leur publication sur le site et non à l'affichage en mairie.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal DECIDE :

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Délibération 2025/50 Adhésion à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- D'approuver l'adhésion pour 2025 de la commune, à l'association Fédération des élus des Entreprises publiques locales, sachant que le montant de l'adhésion en 2025 est de 3 000 € ;
- D'autoriser le Maire du Gurgy à signer tout acte d'exécution y afférent et à effectuer les démarches qui en découlent ;
- De désigner le Maire de Gurgy ou son représentant afin de représenter la commune au sein des diverses instances de la fédération

III Finances

Délibération 2025/51 Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION 20251 : MICRO CRECHE
- Constructions : 60 000 euros (article 2313)

- **OPERATION 20252 : RESTRUCTURATION DE LA MDJ**
- Etudes : 16 000 euros (article 2031)

TOTAL = 76 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Délibération 2025/52 Remboursement de Mireille SATRE (bénévole bibliothèque)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- décide donc de rembourser les frais d'achat d'un montant de 46.23 € TTC à Madame Mireille SATRE par l'émission d'un mandat au compte 62878.

Liste affichée, le 11 décembre 2025

Le Maire

Cyril CHAUVOT

